Politique provinciale de multiculturalisme

Division des affaires culturelles
Ministère des Affaires communautaires et culturelles
C.P. 2000, Charlottetown
Île-du-Prince-Édouard C1A 7N8

POLITIQUE PROVINCIALE DE MULTICULTURALISME

GILBERT CLEMENTS
MINISTRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES
C.P. 2000
CHARLOTTETOWN
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD C1A 7N8

POLITIQUE PROVINCIALE DE MULTICULTURALISME

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 1

Le multiculturalisme à l'Île..... 2

Les objectifs 4

Le Comité consultatif ministériel 5

Remerciements 6

PRÉAMBULE

Nous célébrons et faisons la promotion du multiculturalisme à l'Île-du-Prince-Édouard depuis plusieurs années, grâce au leadership du Conseil du multiculturalisme de l'Î.-P.-É. et ses associations membres et ce, dans le but de construire une société plus tolérante et plus juste.

L'année dernière, mon Ministère a invité le Conseil multiculturel à participer à l'élaboration d'une politique provinciale de multiculturalisme qui serait ensuite étudiée par le Gouvernement. Ayant depuis reçu l'assentiment du Conseil de formulation des politiques et du Cabinet, c'est avec plaisir que je vous présente cet important énoncé de politique.

Il me semble qu'il soit tout à fait pertinent pour le Gouvernement de reconnaître le caractère multiculturel unique de la province, d'épouser les valeurs associées au multiculturalisme par l'entremise d'une politique officielle et d'assumer en partie la responsabilité d'assurer que les principes énoncés dans cette politique soient respectés.

Gilbert R. Clements
Ministre
Affaires communautaires et culturelles

LE MULTICULTURALISME À L'ÎLE

L'Île-du-Prince-Édouard est une province qui se distingue par le caractère multiculturel de sa population. La diversité culturelle de l'Île incite la province à tisser des liens spéciaux avec de nombreux pays et de peuples partout dans le monde. **L'objet de la politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard est de promouvoir la survie et l'expression de la culture, d'assurer une entente interculturelle plus étroite, de reconnaître l'apport de la diversité culturelle et d'assurer que l'on agisse de façon équitable à l'endroit de tout Insulaire.**

L'Île-du-Prince-Édouard jouit d'une place unique dans le contexte canadien et, grâce aux habitudes qui nous distinguent en matière d'immigration et d'établissement de nouveaux citoyens, notre province est imprégnée d'une conscience profondément enracinée de son rôle unique. C'est grâce à l'apport des peuples autochtones d'avant la colonisation et aux vagues d'immigration successives des derniers siècles que l'histoire, l'âme et le patrimoine de l'Île sont fondés sur le pluralisme culturel. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît l'importance de l'immigration au progrès de cette province. De plus, la province célèbre le fait que le tissu social de l'Île est constitué de fils d'une qualité aussi riche et variée.

Notre tradition en matière d'immigration est très impressionnante, ayant une histoire qui remonte à plusieurs siècles et un avenir qui se poursuivra pour les générations à venir. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît le lien cher et unique entre l'immigration et le multiculturalisme et l'apport non négligeable des immigrants.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard a le devoir de jouer un rôle important de direction dans la promotion de l'expression culturelle, de la compréhension interculturelle et du respect mutuel entre tous les peuples. Cette politique reconnaît le droit de chaque individu et de chaque groupe de s'épanouir pleinement et ce, sans distinction en ce qui concerne la race, la religion, l'origine ethnique, la langue d'expression ou la durée de résidence. Cette politique vise à offrir aux citoyens et aux citoyennes

l'occasion de surmonter les obstacles de nature économique, sociale ou politique afin qu'ils puissent participer pleinement à la société canadienne et, plus particulièrement, à la société insulaire. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard offre un cadre et des lignes directrices qui permettront aux communautés et aux individus de promouvoir des relations humaines et des relations de groupe à l'intérieur desquelles les ressemblances et les différences ethniques, raciales, linguistiques et religieuses seront valorisées et respectées. Cette politique incite tous les citoyens et citoyennes à profiter de la richesse et de la diversité qui accompagnent une société multiculturelle et non seulement à être sensibles aux expériences et aux idées diverses que peuvent apporter les autres à la province insulaire, mais aussi d'en profiter.

Cette politique aidera les communautés et les individus à briser les murs qui peuvent les séparer. Ainsi, la politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard permettra de renforcer le civisme, ce qui aura des répercussions avantageuses considérables pour les générations futures.

La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard s'inspire de quatre principes du multiculturalisme:

-l'égalité
-le respect
-la conservation
-la participation

OBJECTIFS

La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard:

-permettra de montrer que la province accueille la réalité multiculturelle de la société canadienne et qu'elle reconnaît le patrimoine multiculturel unique de l'Île-du-Prince-Édouard.

-permettra de reconnaître la valeur intrinsèque et l'apport continu de chaque Insulaire, sans distinction en ce qui concerne la race, la religion, l'origine ethnique, la langue d'expression ou la durée de résidence

-permettra de confirmer les droits humains de tous les Insulaires et servira de complément à l'égalité des droits telle que garantie par la *P.E.I. Human Rights Act* (la Loi sur les droits de la personne de l'Î.-P.-É.) et la Charte canadienne des droits et libertés.

-permettra d'étendre la portée de l'Article 27 de la Charte : "Toute interprétation de la presente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens."

-favorisera des engagements spécifiques de promotion du multiculturalisme, tant du côté législatif, que politique et social.

LE COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL

Afin que tous les citoyens et citoyennes ainsi que province puissent profiter de ces principes, un comité consultatif ministériel conseillera le ministre responsable du Multiculturalisme. Le Comité consultatif ministériel sera constitué de représentants des communautés et des organismes ethniques/culturels de la province. En tant que principal organisme provincial dans le domaine du multiculturalisme, le Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É. conseillera le Ministre dans son choix des membres qu'il aura à nommer au Conseil consultatif. De plus, le Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É. nommera lui-même deux (2) membres au Conseil consultatif ministériel.

Le Conseil consultatif ministériel se rencontrera au moins quatre fois par année et soumettra chaque année un rapport annuel au Cabinet.

Le Conseil consultatif ministériel proposera, tous les deux ans, un nouveau président ou une nouvelle présidente, qui sera choisie parmi les membres du Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif ministériel devra:

-conseiller le ministre responsable du Multiculturalisme, quand le besoin se fait sentir ou à la demande du Ministre, sur les préoccupations de la communauté multiculturelle;

-identifier les besoins et les inquiétudes des communautés ethniques et culturelles;

-revoir les lois, les politiques, les programmes et les activités actuels du gouvernement, ses agences et ses institutions d'enseignement, qui ont des répercussions sur la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme de la province;

-conseiller le gouvernement, ses agences et ses institutions d'enseignement sur la pertinence ou l'efficacité de toute loi, politique, programme ou activité proposé qui aurait des répercussions sur la communauté multiculturelle;

-conseiller le Ministre et lui faire des recommandations.

REMERCIEMENTS

Le ministère des Affaires communautaires et culturelles désire remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de cette politique, en particulier:

Heather Irving
Ancienne directrice administrative
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Nadine Smith
Directrice administrative
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

George Anderson
Président
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Harold Keller
Vice-président
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Jacob Mal
Membre du Conseil
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Abe Zakem
Membre du Conseil
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Constantine Passaris
Présidente
Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick